



Association des Arts pour le Cinéma et le Théâtre du Kef

LE FESTIVAL DU COURT AU KEF

REGLEMENT

Inscription :

Le festival du Court au Kef est une initiative de l'**Association des Arts pour le Cinéma et le Théâtre du Kef** (ACT du Kef).

Le festival du Court au Kef se déroulera au mois de **juin 2017**.

L'organisation de cette opération s'inscrit dans le cadre d'un projet professionnel mené chaque année par les membres de l'ACT du Kef.

Article 1 – Objet :

Le festival du Court au Kef est un concours de courts-métrages ouvert à tous les passionnés d'images.

A travers la compétition, l'objectif de cette initiative est notamment de :

- Créer une vitrine exposant des courts-métrages maghrébins ;
- Stimuler la création audiovisuelle, numérique et révéler les talents ;
- Favoriser les rencontres et les échanges entre passionnés de cinéma ;
- Faciliter la diffusion et la promotion d'œuvres originales réalisées par les passionnés de cinéma en tous genres auprès du grand public ;
- Développer la créativité et l'esprit critique sur les images.

Article 2 - Participation et types de courts-métrages :

Alinéa 1

Le festival du Court au Kef est ouvert à tous les films courts réalisés en Algérie, en Egypte, en Libye, au Maroc ou en Tunisie à partir du 1^{er} janvier 2016.

Alinéa 2

Le festival du Cinéma du Kef est un concours gratuit et à but non lucratif.



Association des Arts pour le Cinéma et le Théâtre du Kef

Alinéa 3

Le thème et le genre (fiction, animation, documentaire, etc.) des courts-métrages présentés sont libres.

Le court-métrage doit être tout public.

Alinéa 4

Les œuvres proposées devront contenir un titre et un générique et auront une durée de vingt minutes maximum (titre et générique inclus).

Alinéa 5

Pour participer au concours, les courts-métrages devront être soumis par :

- www.wetransfer.com ou
- www.vimeo.com ou
- www.googledrive.com

Alinéa 6

Pour les films sélectionnés, chacun des auteurs devra fournir son œuvre sur les supports suivants :

- Blu-ray,
- DVD+R ou
- DVD-R.

Alinéa 7

Un même auteur-réalisateur peut présenter plusieurs courts-métrages au concours. Les œuvres pourront être alors regroupées sur le même support numérique. Dans ce cas, un formulaire d'inscription distinct sera complété pour chacun des courts-métrages.

Alinéa 8

Les films doivent être en langue arabe, tout emploi occasionnel d'une langue étrangère dans le film doit être sous-titré en langue arabe.

Un sous-titrage français ou anglais est recommandé.

Article 3. - Modalités de participation

Alinéa 1

Les candidatures sont ouvertes du 20 janvier au 20 avril 2017 à minuit.

Alinéa 2

Les candidats devront retourner le formulaire d'inscription et ce règlement dûment complétés et signés (format PDF) à l'adresse mail : fckef@actkef.org .

Alinéa 3

Les films devront être envoyés par :

- www.wetransfer.com (jusqu'à 2Go) ou
- www.vimeo.com (protégé par mot de passe) ou



Association des Arts pour le Cinéma et le Théâtre du Kef

- www.googledrive.com (pour les fichiers supérieurs à 2Go et inférieurs à 10Go)

Alinéa 4

Ces documents originaux (formulaire d'inscription, règlement signé et copie originale du film) devront être présentés si le film est sélectionné. Les frais d'envoi sont à la charge du participant.

Article 4 - Processus de sélection des courts-métrages. remise des prix :

Alinéa 1

Tous les courts-métrages proposés et envoyés dans les délais fixés à l'article 3 alinéa 1 du présent règlement feront l'objet d'une première sélection par des professionnels de l'audiovisuel.

Alinéa 2

A l'issue de cette première sélection, la liste des courts-métrages retenus pour la sélection officielle et leurs dates de diffusions dans le Gouvernorat du Kef seront publiées sur le site internet de l'ACT du Kef www.actkef.org à partir du 15 mai 2017.

Alinéa 3

Après étude du budget, des invitations pourront être envoyées à un représentant du court-métrage sélectionné.

Alinéa 4

Tous les courts-métrages retenus pour la sélection officielle seront numérotés et inscrits sur des bulletins de votes.

Alinéa 5

Tous les films retenus pour la sélection officielle seront projetés dans plusieurs villes du Gouvernorat du Kef.

Les membres du public seront invités à sélectionner trois films de la compétition grâce aux bulletins de votes mis à leur disposition à l'issue des projections.

Le film qui aura obtenu le plus grand nombre de votes du public remportera le *Prix du Public*.

Alinéa 6

Un jury composé de trois professionnels du cinéma choisira parmi la sélection officielle le court-métrage qui remportera le *Prix du Festival du Court au Kef*.

Alinéa 7

Le bureau de l'ACT du Kef choisira parmi la sélection officielle le court-métrage qui remportera le *Prix de l'ACT du Kef*.



Association des Arts pour le Cinéma et le Théâtre du Kef

Article 5: Droits d'auteur et responsabilité des organisateurs :

Alinéa 1

Le participant s'engage à être en possession des droits d'auteurs et de propriété artistique ou intellectuelle des œuvres (notamment films, musiques et textes) incluses dans le film. Dans le cas contraire, la responsabilité de l'ACT du KEF ne saurait être engagée.

Alinéa 2

Les organisateurs du **festival du Court au Kef** déclinent toute responsabilité en cas de mauvaise réception ou d'absence de réception des dossiers d'inscription et des films, quelle qu'en soit la raison.

Article 6 – Droits de l'ACT du Kef :

L'ACT du Kef gardera une copie des courts métrages qui auront été sélectionnés pour le **festival du Court au Kef**.

Ces courts-métrages pourront être projetés gratuitement par l'ACT du Kef dans le cadre des activités de l'association.

Règlement lu et approuvé par le participant :

Le :

Signature :

A :